

## LE BAPE RECOMMANDE HUIT ETUDES ADDITIONNELLES

Mayssa Ferah - LA PRESSE - 27 JUIN 2020

Plusieurs études devront être faites pour la réalisation du projet minier entamé par Nouveau Monde Graphite (NMG) à Saint-Michel-des-Saints, conclut le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport paru vendredi. Les réactions demeurent mitigées face à l'implantation d'une mine à ciel ouvert par NMG dans un haut-lieu de villégiature.

Le projet minier suscite « des enjeux d'acceptabilité sociale encore importants », souligne le BAPE dans son analyse. L'organisation recommande huit études additionnelles « avant que le projet ne puisse être autorisé ».

Chapeauté par NMG, le projet vise la production annuelle de 100 000 tonnes de graphite à Saint-Michel-des-Saints, dans la MRC de Matawinie, dans Lanaudière.

Les principales modifications requises dans le rapport concernent le maintien de la qualité de l'atmosphère, la lutte contre les changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre et le contrôle de la pollution sonore. Il faudra également préserver la qualité de l'environnement, les ressources en eau et la biodiversité.

Le BAPE a souligné tous ces enjeux, mais convient qu'une mine de graphite représente une « diversification économique » de la région.

On suggère au promoteur de réaliser huit études supplémentaires à remettre au ministère de l'Environnement en vue d'une évaluation. Ultimement, la décision de délivrer un certificat d'autorisation est entre les mains de Québec.

Les études recommandées concernent la gestion des rejets miniers, le plan de réaménagement, l'accès au site minier ainsi que les effets du projet sur la santé et la qualité de vie du milieu.

« Quand on lit les conclusions du BAPE, on est satisfaits, car il reconnaît ce qu'on a fait en matière environnementale et l'importance de notre projet pour une relance économique », a déclaré Éric Desaulniers, président de NMG, à *La Presse*. Plusieurs recommandations sont aussi dirigées au gouvernement afin d'améliorer l'encadrement des promoteurs, ajoute-t-il. « Le projet va de l'avant, j'ai vu des rapports d'audiences publiques beaucoup plus cinglants. »

Selon lui, 160 emplois directs et 500 emplois indirects seront créés grâce à la

mine.

## **Des critiques et des craintes**

Une mine à ciel ouvert à proximité de forêts et de lacs dont il est amoureux depuis 40 ans ? Non merci, s'indigne Daniel Tokateloff, secrétaire de l'Association pour la protection du lac Taureau. Saint-Michel-des-Saints, paradis du chalet, est prisée par les amateurs de villégiature pour sa tranquillité.

« C'est un projet spéculatif voué à détruire la région, à saccager l'environnement », juge cet ingénieur retraité.

**« N'oublions pas qu'une mine, c'est là à perpétuité. Ça fait disparaître le paysage, qui devient mangé par ce trou immense. »** — Daniel Tokateloff, secrétaire de l'Association pour la protection du lac Taureau

« Le promoteur a tout de suite sauté sur les conclusions positives en disant que le rapport du BAPE lui était favorable. Pourtant, le BAPE reconnaît qu'il y a des enjeux majeurs dans le projet, notamment au point de vue de la pollution et des déchets miniers », explique-t-il.

M. Tokateloff craint qu'on ne commence à construire la mine et qu'on ne laisse le territoire en piètre état si le projet n'était pas rentable. Un grand risque pour une région touristique.

« Le promoteur a mené une propagande sur le fait qu'il allait créer des emplois et sauver la région », pense M. Tokateloff.

« On espère que le ministère de l'Environnement va exiger que tout soit appliqué à la lettre et non se comporter comme un partenaire du promoteur », conclut-il.

Il n'est pas le seul à sourciller ; beaucoup s'inquiètent des répercussions environnementales.

« Nous ne sommes pas du tout rassurés. Les constats du BAPE sont alarmants et vont largement dans le sens de nos préoccupations. Le tourisme et la villégiature sont des économies locales majeures et durables », affirme May Dagher, de la Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie, dans un communiqué diffusé vendredi.

Aussi, le projet minier est installé sur le territoire ancestral atikamekw. « Quand on exclut l'avis des peuples dont la vie dépend d'écosystèmes fragilisés par l'exploitation de ressources naturelles, il n'est pas possible de prétendre la moindre défense de l'environnement », a déclaré par communiqué Constant Awashish, Grand Chef de la Nation atikamekw.

Les destructions répétées des territoires ancestraux par des projets industriels miniers ou forestiers ont présenté des répercussions durables sur le bien-être et la souveraineté alimentaire des Atikamekw, rappelle-t-on.

**« On veut un juste milieu »**

« Il y a une perspective des gens qui travaillent à Montréal et recherchent la tranquillité à la campagne, mais il y a aussi une population locale favorable à notre présence », souligne Éric Desaulniers

**Ceux qui résident à temps plein dans la municipalité de 2400 habitants voient d'un bon œil le projet de l'entreprise, assure le maire de Saint-Michel-des-Saints, Réjean Guin.**

Environ 95 % des gens du village sont derrière ce projet », explique-t-il. Il n'avait pas encore consulté le rapport du BAPE vendredi soir, et n'était donc pas en mesure de commenter les recommandations.

Il ne s'inquiète pas pour l'environnement de sa région. À son avis, l'équipe de NMG est performante et soucieuse de faire les choses dans les règles de l'art.

« Pas d'usines et pas d'emplois : on devient un village-dortoir de fin de semaine. Ce n'est pas ça qu'on veut. On veut un juste milieu : faire attention à notre environnement, mais avoir des emplois pour nos jeunes qui fondent une famille dans leur ville natale », plaide le maire.